

Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération Française des Artisans Fleuristes

Le 24 juin 2024, de 11h30 à 18h00 à Lyon



Rapport d'activités

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Assemblée Générale Ordinaire de la F.F.A.F. - 24 juin 2024 à Lyon

Introduction

Une nouvelle fois, une année de transition pour la Fédération avec :

- Le renouvellement partiel du Conseil d'administration
- La composition d'un nouveau Bureau Fédéral :
 - Farell Legendre, Président
 - Charline Pritscaloff, vice-Présidente
 - Bruno Angonin, vice-président
 - Claudine Pinel, Secrétaire générale
 - Muriel Bouquin, Secrétaire générale adjointe
 - Morgan Isaac, Trésorier
 - Frédéric Libourel, Trésorier adjoint
 - Isabelle Brethomé
 - Marie Pennel



Introduction

De nouveaux services mis en place :

- FFAF Avantages, un Comité d'entreprise mutualisé pour les chefs d'entreprise et leurs salariés.
- Un contrat d'assurance sur-mesure pour les Artisans Fleuristes proposé par la MACIF.





Négociation collective, paritarisme et dialogue social

Négociation collective, paritarisme et dialogue social

Des représentants de la F.F.A.F. actifs au sein des différentes instances :

- l'**ADPFA** (Association pour le Développement du Paritarisme des Fleuristes et Animaliers)
- la **CMPPNI** (Commission Mixte Paritaire Permanente de Négociation) - 8 réunions en 2023
- la **CPNE - FP** (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) - 5 réunions
- la **SPP** (Section Paritaire Professionnelle) - 4 réunions



Négociation collective, paritarisme et dialogue social

3 accords et **1 avenant** conclus par les instances paritaires, dont :

- **L'avenant n°4 relatif aux Classifications professionnelles**, signé le 16 Octobre 2023 (étendu) ;
- **L'accord et le guide relatifs à l'Egalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes**, signés le 20 septembre 2023 (en cours d'extension) ;
- **L'accord relatif à la grille des salaires minima conventionnels** du 13 janvier 2023, signé le 13 janvier 2023 (étendu) ;
- **L'accord relatif à la grille des salaires minima conventionnels** du 13 janvier 2023 du 20 juin 2023, signé le 3 Juillet 2023 (étendu).



Négociation collective, paritarisme et dialogue social

FORMATION :

- Une collaboration avec les équipes de CMA France, avec un important travail sur le référentiel, qui a permis **le renouvellement du BM Fleuriste pour 5 ans** auprès de France Compétences
- **Le CQP Assistant Fleuriste** n'est plus inscrit au RNCP depuis fin 2022. Il peut toujours être financé sur les fonds conventionnels de la branche.

Renouvellement en cours, avec l'objectif d'une réinscription au RNCP entre fin 2024 et début 2025.

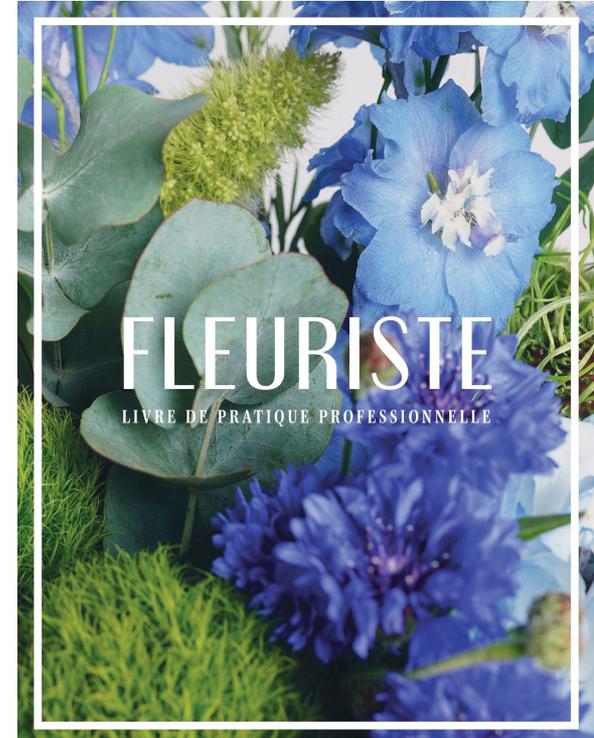
- Idée de créer un CQP Fleuriste Grands Evénements est toujours d'actualité.



Négociation collective, paritarisme et dialogue social

CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC L'OPCO-EP :

- Renouvellement des vidéos "Objectif : Fleuriste !" ayant pour objectif de promouvoir le métier. 4 vidéos produites en 2023 dont l'une sur la journée de formation des candidats à la Coupe de France 2023 avec la présidente de jury Charline Pritscaloff.
- La Fédération a édité une nouvelle version du Livre de Pratique Professionnelle pour les Artisans Fleuristes. Publié à plus de 2 000 exemplaires du livre de 200 pages. Un second volume est à l'étude.





Représentation de la F.F.A.F. auprès des organisations professionnelles et des partenaires

Représentation de la F.F.A.F. auprès des organisations professionnelles et des partenaires de la profession

La F.F.A.F est également représentée dans les instances de :

- **VALHOR, l'Interprofession du végétal**
- **La CNAMS et l'U2P**
- **Klésia**
- **La Confédération des Commerçants de France**
- **Le C2F**
- **L'OPCO-EP**

Cette présence permet de défendre les intérêts du métier et représente un temps d'investissement important pour l'équipe fédérale.





Relations avec les adhérents sur les territoires

Relations avec les adhérents sur les territoires

Les élus de la Fédération se sont mobilisés cette année pour aller au devant des adhérents :

- **Lors de journées Portes Ouvertes sur une dizaine de sites Agora,**
- **Lors de certaines Journées Privilèges organisées par GRD,**
- **Lors d'une journée au siège de Clayrton's à Roubaix,**

La Fédération avait également convié, le lundi 9 janvier, l'ensemble des représentants des artisans fleuristes en régions pour échanger sur les actions fédérales, les attentes des fleuristes sur le terrain et rencontrer les partenaires de la F.F.A.F.





Salons et concours

Les salons

Les salons - Florevent (26 - 27 mars 2023)

- Stand de la Fédération **tenu par les élus ainsi que par l'équipe salariée**
- **Gaëlle Neau et Régis Blanrue** assuraient les démonstrations florales, en partenariat avec Floriform



Les salons - Novafleur (1er - 2 octobre 2023)

- **Stand de la Fédération réalisé par Julian Tonnelier** - MOF - tenu par les membres du Bureau fédéral et l'équipe salariée
- **En présence des principaux partenaires** : Klésia, Valhor, Excellence Végétale et Qantis
- **Démonstrations florales** proposées par **Frédéric Dupré**, MOF, et **Gwendoline Bergeault**



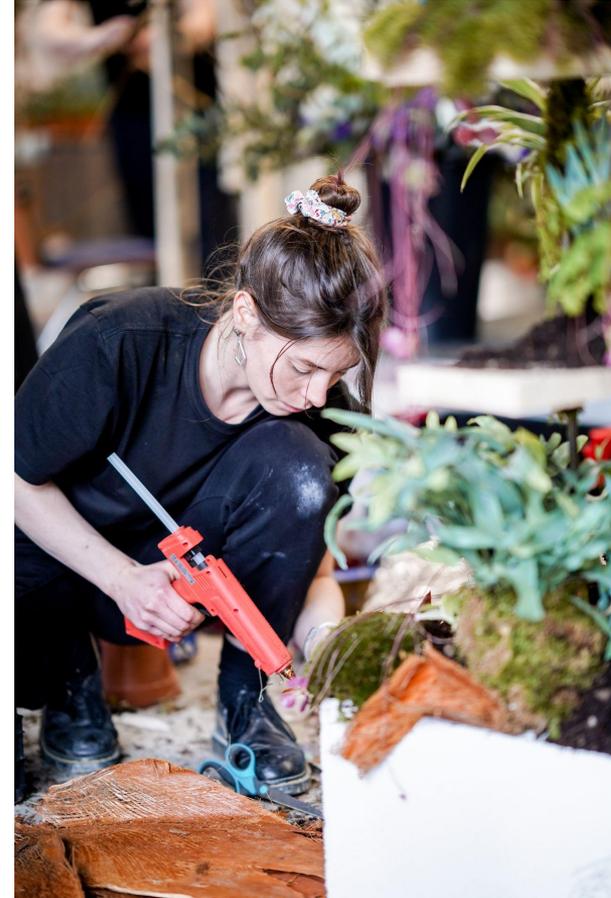


Concours et salons

Les concours

Les concours - Finale nationale de l'Oscar des Jeunes Fleuristes

- Organisée à Paris, Porte de Champerret (75) dans le cadre du salon Florevent les 26 et 27 mars autour du thème : "Les journées mondiales de l'eau et des forêts"
- Le président du jury : Mickaël Rault, Meilleur Ouvrier de France
- Maiwenn Le Roux (Indre-et-Loire), sacrée meilleure Jeune Fleuriste de France et qualifiée pour la prochaine Coupe de France





Les concours - La Coupe de France des Fleuristes

- Organisée au Salon Novafleur de Tours (37), du 1er au 2 octobre 2023, autour du thème : "Quel fleuriste êtes-vous ?"
- La Présidente du Jury : Charline Pritscaloff, Meilleur Ouvrier de France
- 9 candidats et un jury prestigieux : Gil Boyard, MOF, Isabelle Brethomé, MOF, Ghislaine Caze, MOF, Mickaël Rault, MOF et Benoît Barbin, Champion de France 2022 et Champion d'Europe des Jeunes Fleuristes 2023.
- 15 heures de concours réparties sur 5 épreuves, dont un sujet libre





Les concours - Le Championnat d'Europe des Jeunes Fleuristes

- De nouveau membre de FLORINT, la Fédération a pu présenter pour la France un candidat à EuroFleurs : Benoît Barbin.
- Une concours à Ljubjana (Slovénie), fin août 2023.
- Benoît Barbin remporte la médaille d'or





Actions de représentation et d'influence

Trois moments-clés en 2023



A l'attention de [Mme / M.] le Maire
[Adresse]
[CP + ville]

Objet : Vente du muguet à la sauvette sur la voie publique

[Madame / Monsieur] le Maire,

C'est en tant que Premier Magistrat de votre ville, garant de l'application des lois de la République et du Code général des collectivités territoriales, que notre Fédération vous sollicite pour votre intervention bienveillante concernant la vente à la sauvette sur la voie publique et notamment celle du muguet.

La vente du muguet est strictement interdite sur la voie publique les veilles et avant-veilles du 1^{er} Mai. Elle est tolérée uniquement le jour du 1^{er} Mai et encadrée par des arrêtés municipaux « pas d'installation fixe, exclusivement du muguet coupé sans adjonction d'autres fleurs, pas de muguet raciné avec des plantes, pas de muguet cultivé mais uniquement sauvage et sans emballage ».

Ces ventes sauvages et illicites échappent complètement au contrôle de l'Etat et à l'assujettissement légitime des différentes taxes ou impôts en vigueur, engendrant une distorsion de concurrence manifeste. En outre, il faut aussi avoir à l'esprit que les entreprises rémunèrent ce jour-là leurs collaborateurs avec une majoration de salaire.

Depuis trop longtemps inscrite dans une habitude préjudiciable, ce phénomène tend à s'accroître et à se répandre davantage chaque année, parfois même sur le seuil de boutiques des fleuristes, mettant ainsi en péril leur activité d'artisanale ce jour-là.

En conséquence de quoi, et compte tenu de la situation économique à laquelle le commerce de proximité est particulièrement confronté et affaibli, nous vous demandons :

- De prendre les arrêtés nécessaires,
- De les faire appliquer et respecter par vos services,
- De sensibiliser les services de l'Etat : Préfecture, Commissariat, Gendarmerie,
- De communiquer par voie de presse et sur le site municipal l'information relative à cette concurrence déloyale.

Les commerces et artisans qui animent et tissent un lien social évident dans votre commune toute l'année ne doivent pas disparaître. Un effort supplémentaire vous est aujourd'hui demandé pour que vous agissiez avec conviction et détermination pour sauver les entreprises de proximité.

Comptant sur votre sens des responsabilités et de votre engagement, recevez nos respectueuses salutations.

Farrel LEGENDRE
Président de la Fédération Française des
Artisans Fleuristes

La fête du travail, 1er mai

- Envoi d'un courrier aux préfetures rappelant que la vente du muguet à la sauvette est strictement encadrée
- Soutien, en termes de communication et de prise de position, de l'Association des Maires de France ainsi que de nombreuses préfetures



Trois moments-clés en 2023

Le Congrès annuel des Maires de France au Parc des Expositions à Paris

- En partenariat avec l'Interprofession Valhor
- Le métier d'Artisan Fleuriste a été **mis à l'honneur grâce aux démonstrations et aux bouquets réalisés** par le Champion de France 2023 William Sottile
- Les bouquets réalisés ont été remis aux personnalités présentes (ministres, Président du Sénat, ...)



Trois moments-clés en 2023

La Cérémonie d'illumination du Sapin de Noël de l'Élysée

- Sapin de Noël illuminé par le Président de la République Emmanuel Macron
- Permet de faire passer en direct au Président de la République, et à ses collaborateurs, des messages sur les dossiers importants de la profession.





Projets et actions pour le second semestre 2024

Assemblée Générale Ordinaire de la F.F.A.F. - 24 juin 2024 à Lyon



Evénements pour le second semestre 2024

Evénements pour le second semestre 2024

- Juillet - Août : **Sélection du candidat français pour la prochaine Coupe du Monde** des Fleuristes. Celle-ci aura lieu du 26 au 31 août 2025 à La Haye (Pays-Bas).
- 10 - 12 Septembre : **Salon du Végétal à Angers** avec une journée dédiée à la fleur coupée.
- 10 - 15 Septembre : 47ème compétition mondiale des métiers **Worldskills** à Lyon. Présence de la F.F.A.F. sur le Pavillon France et dans l'espace compétition avec l'animation "Try a Skill" permettant au grand public d'effectuer des gestes métiers en présence d'un Artisan Fleuriste.
- 28 - 30 Septembre : **Salon Novafleur et Coupe de France des Fleuristes 2024.**
- Chaumont-sur-Loire : mise en avant de la Team France grâce à des démonstrations florales pour des décorations de pièces





Lancement du nouveau site
internet de la F.F.A.F.

Nouveau site internet : principes et enjeux

- **Objectif principal est de fournir un service de qualité** aux Artisans Fleuristes adhérents à la F.F.A.F. avec notamment **l'accès à un espace adhérent** où de nombreuses ressources exclusives seront mises en ligne.
- Objectif étroitement lié avec la problématique du manque d'adhésions. Ce site permettra de faciliter les adhésions en ligne et de proposer davantage de services associés à l'adhésion.
- Le nouveau site internet a aussi pour vocation de **rassembler les chambres syndicales** et de faciliter les échanges entre les Présidents des chambres et les Artisans Fleuristes.
- Une **section "emplois" sera créée** avec, pour objectif, la publication d'offres d'emploi, de cessions de fonds de commerce ainsi qu'une CVthèque pour que les Artisans Fleuristes aient moins de difficultés à trouver un emploi ou à recruter.

